



LE MERCREDI 11 JUIN 2008

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ajournée du conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 11 juin 2008, à 20 h 45, à laquelle sont présents :

René Langelier  
Raymond Ménard  
Marc Beaulieu  
Louis-Georges Désaulniers  
Claude Auger  
Claude Benoît  
Dominique Brière  
Michel Tardif

Jacinthe Brière  
Marc Carrière  
Jean-Marc Lavoie  
Alexandre Iracà  
Cécile Gauthier  
Jacques D'Août  
Carl G. Simpson

Monsieur le commissaire Dany Ouellet a motivé son absence.  
Monsieur le commissaire Sylvain Léger est absent.

**Le représentant du comité de parents :**

Luc Trottier

Monsieur Mathieu Dupont a motivé son absence.

Sous la présidence de monsieur le commissaire Alexandre Iracà.

**Assistent également à la séance:**

Maurice Groulx, directeur général  
Line Allaire, secrétaire générale  
Nathalie A. Charette, directrice des ressources matérielles, financières et transport scolaire  
Lucie Blais, agente d'administration  
Jasmin Bellavance, agent d'administration-communication

Le président déclare la séance ouverte.

**Parole aux commissaires**

**Monsieur René Langelier**

. Fête de la pêche, à Montpellier, les 13, 14 et 15 juin 2008.

**Monsieur Dominique Brière**

. Deux réalisations à l'École secondaire Hormisdas-Gamelin : une élève du programme d'éducation internationale 5, Karolanne Langevin signe son premier roman intitulé «L'héritier» – l'enseignant Daniel Mineault et son groupe Sage Délire ont lancé leur premier album éponyme.

**Monsieur Raymond Ménard**

. Gala étudiant 2007-2008 à l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau – très bonne participation – franc succès.

**Monsieur Marc Carrière**

. Bonnes vacances aux élèves, aux parents ainsi qu'à l'ensemble du personnel.

**Monsieur Luc Trottier**

. Bal des finissants de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, le 21 juin 2008.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**RÉSOLUTION 122 (2007-2008)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Dominique Brière;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**POSTE DE DIRECTION À L'ÉCOLE SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF - NOMINATION**

**RÉSOLUTION 123 (2007-2008)**

Attendu la résolution 109 (2007-2008) ayant pour titre : «Affectation de madame Nancy Morin au poste de directrice des ressources éducatives» ;

Attendu que le poste de direction d'école à l'école Saint-Jean-de-Brébeuf, à Gatineau, devient vacant ;

Attendu les termes de la Politique de gestion des directions d'établissement ;

Attendu les termes du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires ;

Attendu la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie;

QUE monsieur Éric Sincennes soit nommé directeur à l'école Saint-Jean-de-Brébeuf, à Gatineau, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DIRECTION ADJOINTE – CENTRE LA CITÉ/LE VALLON – NOMINATION**

**RÉSOLUTION 124 (2007-2008)**

Attendu les termes du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires et de la Politique de gestion locale ;

Attendu la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par monsieur Marc Beaulieu;

QUE monsieur Jean Roy soit nommé directeur adjoint au centre La Cité/Le Vallon (50 %) et responsable de la coordination du parcours à un métier semi-spécialisé (50%), poste régulier temps plein, effectif le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRATS D'ENTRETIEN MÉNAGER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2008 AU 30 JUIN 2011**

**RÉSOLUTION 125 (2007-2008)**

Attendu que tous les contrats d'entretien ménager prendront fin le 30 juin prochain ;

Attendu l'appel d'offres public pour l'entretien ménager ;

Attendu qu'une grille d'évaluation acceptée par chaque soumissionnaire a été utilisée pour évaluer les soumissions ;

Attendu l'analyse des soumissions tant sur le plan de la conformité, du coût et des services offerts apparaissant au tableau comparatif ;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier ;

D'accepter la soumission des firmes suivantes pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2011 et cela conformément à l'appel d'offres du 11 mai 2008 :



ÉCOLE	FIRME	PRIX TOTAL 2008-2011
Adrien-Guillaume	Services ménagers Roy	94 066,33 \$
Saint-Cœur-de-Marie	Services ménagers Roy	89 137,93 \$
J.-M.-Robert	SIBEC	130 659,43 \$
Centrale	SIBEC	74 521,04 \$
Saint-Michel (M)	Services ménagers Roy	114 416,25 \$
Saint-Pie X	SIBEC	98 189,75 \$
Louis-Joseph-Papineau	Entretien Maxima inc.	631 745,50 \$
Sacré-Cœur (P)	Services ménagers Roy	70 427,17 \$
Sainte-Famille/aux Trois-Chemins	Services ménagers Roy	166 346,96 \$
Maria-Goretti	SIBEC	168 442,08 \$
Saint-Jean-de-Brébeuf	Services ménagers Roy	157 955,71 \$
Du Sacré-Cœur (G)	Services ménagers Roy	227 946,70 \$
Aux Quatre-Vents	Services ménagers Roy	212 414,53 \$
Du Ruisseau	Entretien Maxima inc.	182 837,19 \$
Monseigneur Charbonneau	Entretien ménager J.Hamelin	115 854,60 \$
Du Boisé	NASCO	138 112,82 \$
Complexe Hormisdas-Gamelin	Services ménagers Roy	1 062 947,17 \$
Notre-Dame-de-la-Garde	Services ménagers Roy	97 596,84 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONSEIL DES COMMISSAIRES SANS PAPIER – ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES**

**RÉSOLUTION 126 (2007-2008)**

Attendu les discussions tenues par le conseil des commissaires lors du comité de travail du 28 mai 2008;

Attendu les résultats du sondage au sein du conseil des commissaires;

Attendu que les commissaires désirent effectuer un virage écologique en diminuant l'utilisation de papier;

Attendu l'économie qui sera réalisée à moyen et long terme en diminuant considérablement l'utilisation de papier et le temps alloué aux photocopies;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dominique Brière ;

Que la commission scolaire procède à l'achat d'ordinateurs portables pour les commissaires, et ce, selon les modalités fixées par le conseil des commissaires en lien avec le sondage effectué et les recommandations du comité relatif aux affaires informatiques;

Que tous les documents nécessaires à la préparation des comités et des conseils soient transmis par le biais de l'informatique;



Que les commissaires désirant obtenir une version papier des documents nécessaires à la préparation des conseils et des comités pourront le faire à leurs frais et selon leurs propres moyens.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**POUR :** Claude Auger, Dominique Brière, Jacinthe Brière, Marc Carrière, Marc Beaulieu, Alexandre Iracà, René Langelier, Jean-Marc Lavoie, Raymond Ménard, Michel Tardif, Claude Benoît, Cécile Gauthier

**CONTRE :** Carl G. Simpson

**ABSTENTIONS :** Jacques D'Août, Louis-Georges Désaulniers

**POLITIQUE RELATIVE À LA RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2008-2009**

**RÉSOLUTION 127 (2007-2008)**

Attendu les termes de l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., C.I.-13.3) ;

Attendu les recommandations d'un sous-comité du comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 15 avril 2008 ;

Attendu les discussions des membres du comité de parents lors de la rencontre du 17 avril 2008 ;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux affaires matérielles et financières les 21 avril et 3 juin 2008 ;

Attendu les recommandations du comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 14 mai 2008 ;

Attendu les discussions des membres du conseil des commissaires lors du comité de travail du 21 mai 2008 ;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Tardif;

QUE le conseil des commissaires adopte l'écrit de gestion ayant pour titre : «Politique relative à la répartition des ressources financières 2008-2009», le tout tel que discuté. (Réf. Secrétariat général : politique déposée au recueil de gestion).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**BUDGET 2008-2009 – ACCEPTATION**

**RÉSOLUTION 128 (2007-2008)**

Attendu que conformément à la Loi sur l'Instruction publique (L.R.Q., C.I.-13.3), la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2008-2009 ;

Attendu que ce budget prévoit des revenus égaux aux dépenses ;

Attendu que l'évaluation uniformisée, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation, est établie au montant de 6 738 553 \$, en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2008-2009 ;

Attendu que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,35\$ du 100 \$ de l'évaluation uniformisée ;



Attendu que ce taux respecte les limites prévues par la Loi ;

Attendu la recommandation des membres du comité relatif aux affaires financières et matérielles du 3 juin 2008 ;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août ;

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette 2008-2009, au montant de 62 510 824 \$ soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ du 100 \$ de l'évaluation uniformisée.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

<p><b>POLITIQUE RELATIVE AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT – MODIFICATIONS DES TAUX PAR KILOMÈTRE</b></p>
--

### **RÉSOLUTION 129 (2007-2008)**

Attendu les termes de la Politique relative aux frais de déplacement ;

Attendu la hausse constante du prix de l'essence et ce depuis plusieurs mois ;

Attendu que la politique prévoit que les taux par kilomètre soient actualisés en fonction de la politique du Conseil du trésor ;

Attendu que ce référentiel ne correspond plus à notre réalité ;

Attendu que ces taux n'ont pas été révisés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006 ;

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires matérielles et financières du 3 juin 2008 ;

Attendu la recommandation du comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 11 juin 2008;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dominique Brière ;

QUE les taux prévus aux articles 4.1.1 et 4.1.2 soient majorés en fonction du tableau ci-dessous, 1<sup>er</sup> juillet 2008 ;

QUE ces taux soient revus automatiquement à tous les trois mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 ;

QUE la politique relative aux frais de déplacement soit revue d'ici le 31 décembre 2008.



GRILLE D'ALLOCATION – TAUX PAR KILOMÈTRE

Prix de l'essence / litre	Allocation / km
85 ¢ – 94,9 ¢	0,41 \$
95 ¢ – 104,9 ¢	0,42 \$
105 ¢ – 114,9 ¢	0,43 \$
115 ¢ – 124,9 ¢	0,44 \$
125 ¢ – 134,9 ¢	0,45 \$
135 ¢ – 144,9 ¢	0,46 \$
145 ¢ – 154,9 ¢	0,47 \$
155 ¢ – 164,9 ¢	0,48 \$
165 ¢ – 174,9 ¢	0,49 \$
175 ¢ – 184,9 ¢	0,50 \$
185 ¢ – 194,9 ¢	0,51 \$
195 ¢ – 204,9 ¢	0,52 \$

**RÈGLES D'APPLICATION**

- Le prix de l'essence de référence est celui disponible sur le site Web [caaquebec.com/infoessence](http://caaquebec.com/infoessence) pour la région de l'Outaouais.
- Le taux par kilomètre est revu à tous les trois mois en fonction du prix de l'essence le 1<sup>er</sup> jour du trimestre, soit le 1<sup>er</sup> juillet, le 1<sup>er</sup> octobre, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> avril.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**POUR :** Alexandre Iracà, Jean-Marc Lavoie, Jacinthe Brière, Marc Carrière, Claude Benoît, Dominique Brière, Jacques D'Août, Louis-Georges Désaulniers, Claude Auger, Michel Tardif, Carl G. Simpson, Marc Beaulieu, Raymond Ménard

**CONTRE :** René Langelier, Cécile Gauthier

**FINANCEMENT DU SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN  
OUTAOUAIS – 2008-2009**

**RÉSOLUTION 130 (2007-2008)**

Attendu les résolutions adoptées par les commissions scolaires francophones de la région 07 qui proposaient une nouvelle structure régionale en formation professionnelle «CSCV96 (2002-2003), CSD CO82-0302, CSHBO 2003-CC-225 et CSPO C.C.-02-02-867» ;

Attendu l'adoption de la structure administrative au Conseil d'administration du 27 mars 2006 ;

Attendu que les campagnes de valorisation et de promotion menées conjointement avec Emploi-Québec et les autres partenaires de l'éducation ont eu un effet positif sur la perception qu'ont les parents, les enseignants, les professionnels et les élèves au regard de la formation professionnelle ;

Attendu que la région s'est dotée de nouvelles options permanentes "Ébénisterie et Assistance technique en pharmacie" et d'une carte rotative de 5 nouvelles options dans le secteur de la construction : Carrelage, Peinture en bâtiment, Plâtrage, Pose de revêtements souples et Pose de systèmes intérieurs ;



Attendu les résultats positifs des démarches entreprises auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au chapitre des immobilisations :

- Agrandissement du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, Pavillon Relais de la Lièvre : 1,3 million;
- Aménagement d'un atelier polyvalent dans une école primaire de Campbell's Bay, afin de doter la région d'un centre multiservices en formation professionnelle : 364 000 \$ ;
- Agrandissement du Centre de formation professionnelle de l'Outaouais pour la carte rotative : 2 117 235 \$

Attendu l'ajout de points de service sur l'ensemble du territoire : Assistance à la personne en établissement de santé au Centre de formation professionnelle Pontiac et au Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie ; Cuisine d'établissement au Centre de formation professionnelle Pontiac et au Centre de formation professionnelle Vallée-de-la-Gatineau ; Réalisation d'aménagements paysagers et Entretien général d'immeubles au Centre Compétences Outaouais ; Mécanique de véhicules légers au Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie ;

Attendu l'augmentation des salaires des années 2007-2008, 2008-2009 ;

Attendu la recommandation du Comité de travail DG et SRFPO ;

Attendu la recommandation du Comité relatif aux affaires financières et matérielles du 3 juin 2008 ;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Tardif ;

QUE le financement et le principe de répartition tel que décrit ci-dessous soient adoptés pour 2008-2009 ;

QU'au cours de l'année 2008-2009, une analyse soit présentée à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées afin de valider la plus value du service régional en formation professionnelle.

#### **Financement :**

Réserver un montant de 469 270 \$ pour l'année 2008-2009 qui se compose de :

- Salaires incluant les avantages sociaux et le budget de fonctionnement 409 270 \$
- Budget de promotion et de publicité : 60 000 \$  
Ce montant est assumé selon le cadre budgétaire des commissions scolaires par les centres de formation professionnelle ou la commission scolaire.

#### **Principe de répartition :**

1/3	Commission scolaire des Draveurs	156 424,00 \$
1/3	Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais	156 424,00 \$
1/3 (2/3)	Commission scolaire au Cœur-des-Vallées	104 281,00 \$
(1/3)	Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	52 141,00 \$

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ :**

**POUR :** Alexandre Iracà, Jean-Marc Lavoie, Jacinthe Brière, Marc Carrière, Dominique Brière, Jacques D'Août, Claude Benoit, Michel Tardif, Raymond Ménard

**CONTRE :** René Langelier, Cécile Gauthier, Carl. G. Simpson, Claude Auger, Marc Beaulieu



**ABSTENTION:** Louis-Georges Désaulniers

**MANDAT DE GESTION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – PÉRIODE ESTIVALE 2008**

**RÉSOLUTION 131(2007-2008)**

Attendu les termes de l'article 201 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.1-13.3), lequel accorde au directeur général la responsabilité de la «gestion courante des activités et des ressources de la commission scolaire» ;

Attendu que durant les mois de juillet et août, il est plus difficile de réunir les membres du conseil des commissaires et du comité exécutif ;

Attendu que durant cette même période, des décisions touchant la gestion et l'administration de la Commission scolaire doivent être prises;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dominique Brière ;

QUE le directeur général, monsieur Maurice Groulx, soit autorisé, pour la période du 12 juin au 18 août 2008, à prendre les décisions nécessaires à la gestion et à l'administration de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées ;

QUE lesdites décisions fassent l'objet de discussions préalables avec le président ou le vice-président du conseil des commissaires le cas échéant ;

QU'un rapport des décisions ou actions prises par le directeur général soit inclus au rapport de ce dernier, lequel sera déposé lors de la séance ordinaire du comité exécutif qui aura lieu le mardi 19 août 2008.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Questions relatives à la séance :**

**Monsieur le commissaire Raymond Ménard**

- . Résolution CE-32 (07-08) du conseil d'établissement de l'école Saint-Pie-X – Nomination d'une direction pour les écoles Saint-Pie-X, Saint-Michel (M) et Centrale - organisation scolaire 2008-2009

**Monsieur Luc Trottier**

- . Exposition d'œuvres collectives – projet LE BESTIAIRE, à Saint-André-Avellin

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 132 (2007-2008)**

Il est proposé par monsieur le commissaire René Langelier;

QUE la séance du conseil des commissaires soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 3 septembre 2008, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, à Papineauville.

Il est 22 h 20.

**Alexandre Iracà,**  
Président du conseil des commissaires

**Line Allaire**  
Secrétaire générale